

DGAS_DA25_170

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Vu le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté du 10 avril 2006 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2003 fixant les modèles de documents prévus aux articles R.314-10, R. 314-13, R. 314-19, R. 314-20, R.314-48, R. 314-82 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu la délibération du conseil départemental du Morbihan 16 décembre 2024 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses des services et établissements pour personnes handicapées pour 2025 en application de l'article L. 313-8 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu la délibération du conseil départemental du Morbihan du 16 décembre 2024 fixant les crédits budgétaires 2025 des interventions départementales en faveur des personnes handicapées ;
- Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) 2025-2029 entre l'association Les Hardys Béhélec, l'Agence Régionale de Santé et le Département du Morbihan ;

ARRÊTE**ARTICLE 1**

L'arrêté du 08 janvier 2024 fixant la dotation et les prix de journée de l'établissement est abrogé.

ARTICLE 2

La dotation « prix de journées globalisées » de l'année 2025 de l'établissement Les Hardys Béhélec, est fixée en application des dispositions du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens susvisés à 1 913 649 € et se répartit comme suit :

FINESS	SIRET	Raison sociale	Type activité	Montant
560017568	77779993300059	Foyer Marie Balavenne – Saint Vincent sur Oust	Hébergement complet internat	463 728 €
			Accueil de jour	47 581 €
560017618	77779993300042	Foyer Marie Balavenne - Questembert	Hébergement complet internat	707 125 €
			Accueil temporaire avec hébergement	41 595 €
			Accueil de jour	79 302 €
560019028	77779993300026	SAVS Les Hardys Behelec	SAVS-Prestation en milieu ordinaire	329 107 €
			SAVS accueil temporaire -	5 062 €
			Prestation en milieu ordinaire	
			UATP	70 322 €
			Accompagnement de journée PH vieillissantes	25 672 €
560031403	77779993300026	SAVS En Arbenn	SAVS-Prestation en milieu ordinaire	144 155 €

ARTICLE 3 :

Les prix de journée des établissements et services gérés par l'association Les Hardys Béhélec, 56140 SAINT-MARCEL, sont fixés à compter du 1^{er} avril 2025 comme suit :

FINESS	SIRET	Raison sociale	Type activité	Prix de journée
560017568	77779993300059	Foyer Marie Balavenne – Saint Vincent sur Oust	Hébergement complet internat ou accueil temporaire avec hébergement	149,57 €
			Accueil de jour	83,93 €
560017618	77779993300042	Foyer Marie Balavenne - Questembert	Hébergement complet internat ou accueil temporaire avec hébergement	149,57 €
			Accueil de jour	83,93 €
560019028	77779993300026	SAVS Les Hardys Behelec	SAVS-Prestation en milieu ordinaire	15,11 €
			SAVS accueil temporaire -	15,11 €
			Prestation en milieu ordinaire	
			UATP	38,99 €
			Accompagnement de journée PH vieillissantes	38,13 €
560031403	77779993300026	SAVS En Arbenn	SAVS-Prestation en milieu ordinaire	15,11 €

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de la publication ou, pour les personnes auxquelles il est notifié, à compter de sa notification, dans le cadre d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr ou transmis au greffe du tribunal situé 6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 Nantes Cedex.

ARTICLE 6

Le directeur général des services départementaux, le directeur de l'établissement et le président du conseil d'administration sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous forme électronique sur le site du département (www.morbihan.fr).

VANNES, le 18 mars 2025

Le Président du Conseil départemental



David LAPPARTIENT